



## Déménagement à 350km

Par **thuthuthu**, le **08/01/2019** à **00:13**

Bonjour,

J'habite à Orléans et je souhaite déménager à La Rochelle (environs 350km) pour y rejoindre mon nouveau conjoint et démarrer une nouvelle vie.

J'ai une fille de 6 ans dont j'ai la garde et le papa n'habite pas très loin de mon domicile actuelle et a un droit de garde élargie.

Pour partir je sais que je dois en informer le papa, je vais le faire en lettre normale et LRAR puis saisir le JAF.

Combien de temps avant de partir dois je lui en informer ?

Combien de temps met un JAF en général (une fourchette) ?

Mais dois je saisir le JAF de mon domicile actuelle (Orléans) ou puis je saisir le JAF de mon futur domicile (La Rochelle) pour ne pas à avoir fait l'aller retour en cas de convocation ?

Merci de vos réponses.

Cordialement

Par **youris**, le **08/01/2019** à **09:37**

bonjour,

vous ne voulez pas faire l'aller et retour et ce sera le père qui devra le faire alors que c'est vous qui avez décidé de déménager.

même si vous déménagez, le jugement du JAF reste applicable tant qu'il n'a été modifié et pour les trajets, vous devrez prendre en compte votre éloignement volontaire.

pour le JAF, il faut compter plusieurs mois.

vous écrivez " fille de 6 ans dont j'ai la garde " puis " papa ..... a un droit de garde élargie "

s'agit-il d'une garde alternée ?

SALUTATIONS

Par **thuthuthu**, le **08/01/2019** à **14:11**

Bonjour,

Je ne refuse pas de faire l'aller retour pour qu'il voit notre fille, d'ailleurs je demande les frais partagé en partant puisqu'actuellement c'est lui qui fais les trajets, je voulais évité les trajets pour les convocation au JAF.

Je pense faire ma demande au JAF directement à la Rochelle, une fois déménager, pour faire modifié le jugement, puisque aucun dialogue n'est possible à ce jour, même avec la médiation que j'ai demander (il l'a refuser).

Je lui envverai un courrier pour lui en informé et si le courrier me reviens (ma fille me dis qu'il a demanager depuis 2 mois, et qu'elle a une nouvelle chambre, malgré qu'il me confirme que ce n'est pas le cas), je lui enverrai un mail je pense.... et on verra d'ici là.

Le papa l'a un week end sur deux et la moitié des vacances, mais élargie car il l'as recupère le jeudi après l'école (à la place du vendredi) et la ramène à l'école le lundi matin pour la fin du week end.

On se voit seulement au vacances puisqu'on en a pas le choix.

Par **youris**, le **08/01/2019** à **15:37**

si la décison indique que les trajets sont à la charge du père, il est bien entendu que c'est en tenant compte de votre domicile actuel, si vous vous éloignez, les frais supplémentaires dus au trajet sont à votre charge.